



Déchoir un père de ses droits

Par **aurel29**, le **22/03/2015** à **22:37**

Bonsoir,

Voilà six ans que je suis séparé du père de mes 2 enfants qui ont 15 ans et 12 ans.

Nous étions en garde alterné au début de notre séparation mais cela ne se passé pas bien car mr est instable déménage tout les 3 mois et change d'amies souvent bref il a lui même proposé 170 euros de pension par mois et par enfant qu'il ne paye jamais. Dès que je réussi à faire saisie salaire il change de travaille alors j'ai abandonné je me débrouille mais c'est dur.

Je savais qu'il ne paierai pas car c'est un menteur manipulateur.

Je passe tout ce qu'il a pu promettre aux enfants et qu'ils n'ont jamais eu mais la dernière chose grave il leur a fait croire que leur grand mère paternel était morte et enterré mais ce n'est pas vrai elle est bien vivante !! Je ne veux plus que mes enfants portent son nom qui est très mal réputé dans la région pour escroquerie et dette partout des plaintes sont portés contre lui !je ne veux pas que mes enfants puissent avoir des ennuis à l'âge adulte il est capable de faire des choses pour leur nuirent ! Je voudrais le faire déchoirs de ses droits et que mes enfants portent mon nom

Comment faire ?

Est-ce possible ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **23/03/2015** à **10:39**

Bonjour,

15 et 12 ? ça risque d'être un peu tard !? Pour déchoir un parent de ses droits il faut un comportement bien plus grave que ce que vous citez ! Il a proposé 170€ ? et que dit le jugement ?

Par **aurel29**, le **23/03/2015** à **15:34**

Bonjour

Merci pour votre réponse

Le jugement prévoit cette même somme qu'il ne verse pas depuis plus de deux ans et manipulation morale je trouve que c'est grave quand même

Cdt